



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 19 juin 2023

Délibération n° 23.03.39 - Définition des modalités de mise à disposition du public pour la modification simplifiée n°9 du PLU relative au projet d'aménagement des Laurons

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : lundi 12 juin 2023

Présents :

Nathalie GONZALES, Olivier POMMERET, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Geneviève DIBO, Frédéric LAMAT, Marie-pierre CHARLES, Stéphane HUDDLESTONE, Christelle VIRQUIN, Elisabeth SORET, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE, Julien DURANDO

Absents :

Sonia DE GRENDDEL, Cindy FORTERRE-ROL, Bouchra EDDADSI BARQANE, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

MELET Christophe a donné pouvoir à DIBO Geneviève, ROLFI David a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, CHEVALAZ Didier a donné pouvoir à GROSSI-WAGNER Emilie, LEQUENNE Fabienne a donné pouvoir à DURANDO Julien, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à CHALOPIN Nathalie, COTTE Philippe a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	18	5	6	24

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°9 ;

Sont proposées les modalités suivantes :

- La mise à disposition du dossier aura lieu du 15 août 2023 au 15 septembre 2023 ;
- Le dossier de modification simplifiée n°9 sera consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels et en format numérique sur le site internet de la ville (<https://www.mairie-les-arcs-surargens.fr>) pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Un registre papier sera disponible en Mairie et l'adresse mail urbanisme@lesarcssurargens.fr permettra au public de formuler ses observations.

- La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Le dossier de modification simplifiée sera également transmis aux personnes publiques associées.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

D'Adopter les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°9 du PLU telles que définies ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES